

2APRO
Société à responsabilité limitée
au capital de 500 000 euros
Siège social : 4 Place d'Armes
Résidence LE VAUBAN
50400 GRANVILLE
444 641 138 RCS COUTANCES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 24 JUIN 2021

L'an 2021,
Le 24 juin,
A 10 heures,

Monsieur Christophe ORTMANS,

Propriétaire de la totalité des 50 0000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la société 2APRO,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Christophe ORTMANS, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 9 365,00 euros de la manière suivante et d'effectuer le prélèvement suivant sur les réserves :

Bénéfice de l'exercice :	9 365,00 euros
Prélèvement sur le compte "Autres réserves" pour :	80 635,00 euros

Les sommes distribuables
s'élevant ainsi à : 90 000,00 euros

Attribué à titre de dividende global à l'associé unique pour : 90 000,00 euros
Soit 0,18 euros par part

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 90 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement courant juillet 2021.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2019 : 90 000, 00 €, soit 0,18 euros par part.
Dividendes intégralement éligibles à l'abattement de 40%

Exercice clos le 31/12/2018 : 78 000,00 €, soit 0,156 euros par part
Dividendes intégralement éligibles à l'abattement de 40%

Exercice clos le 31/12/2017 : 63 000,00 €, soit 0,126 euros par part
Dividendes intégralement éligibles à l'abattement de 40%

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Christophe ORTMANS



ANNEXE

CONVENTIONS PASSES ENTRE LA SOCIÉTÉ ET L'ASSOCIÉ UNIQUE

Monsieur Christophe ORTMANS a perçu au cours de l'exercice, en rémunération de ses fonctions de Gérant, la somme de 477 643,00 euros.

La Société a pris en charge le paiement des cotisations URSSAF (73 869,00 euros) et MADELIN (27 369,20 euros) du Gérant.

Convention de compte courant conclue entre la Société et Monsieur Christophe ORTMANS, gérant et associé unique. Au 31 décembre 2020, le solde de son compte courant ressort à 741 437,88 euros, intérêts de compte courant compris.



S.A.R.L. 2APRO

4 PLACE D'ARMES

50400 GRANVILLE

Commerce de gros

COMPTES ANNUELS

31/12/2020



EXPERTISE COMPTABLE

261 rue Ampère
50380 SAINT-PAIR-SUR-MER
0233506990
granville@tgs-france.fr

www.tgs-france.fr



Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **S.A.R.L. 2APRO** relatifs à l'exercice du **01/01/2020** au **31/12/2020**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	2 860 150 euros
Chiffre d'affaires :	6 658 757 euros
Résultat net comptable :	9 365 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER
Le 28/05/2021

Signature



Bruno CHATELET
Expert Comptable

Bilan Actif

	31/12/2020			31/12/2019
	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions brevets droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installation techniques, mat. et outillage indus.	2 319,00		2 319,00	2 319,00
Autres immobilisations corporelles	18 245,58	9 893,97	8 351,61	6 220,42
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	10 254,06		10 254,06	4 723,11
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)	30 818,64	9 893,97	20 924,67	13 262,53
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	625 605,99	1 537,60	624 068,39	528 280,00
Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)				
Créances clients et comptes rattachés	693 596,45		693 596,45	892 146,03
Autres créances	74 286,20		74 286,20	50 208,46
Capital souscrit appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	849 046,78	23 216,31	825 830,47	645 586,45
DISPONIBILITES	621 444,05		621 444,05	803 626,19
Charges constatées d'avance				
TOTAL (III)	2 863 979,47	24 753,91	2 839 225,56	2 919 847,13
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	2 894 798,11	34 647,88	2 860 150,23	2 933 109,66

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

	31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel	500 000,00	500 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
RESERVES		
Réserve légale	50 000,00	50 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	168 749,32	228 614,10
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	9 365,01	30 135,22
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total des capitaux propres	728 114,33	808 749,32
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunt et dettes financières divers	741 437,88	789 966,53
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 289 190,22	1 255 645,17
Dettes fiscales et sociales	97 088,63	78 199,93
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 319,17	548,71
Produits constatés d'avance (1)		
Total des dettes	2 132 035,90	2 124 360,34
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	2 860 150,23	2 933 109,66
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	9 365,01	30 135,22
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 132 035,90	2 124 360,34
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et OCP		

Annexe

◆ INTRODUCTION

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 860 150** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **6 672 026** euros et un total **charges** de **6 662 661** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **9 365** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels

◆ FAITS CARACTÉRISTIQUES

RAS

◆ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en respectant les principes généraux suivants :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la méthode des coûts historiques.

Les modes et méthodes d'évaluations spécifiques à divers postes des comptes annuels sont décrits ci-après

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au Plan comptable général homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016

Valeurs Immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et selon les options figurant sous le tableau « Etat de l'actif immobilisé ». Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement économique a été calculé selon les modalités spécifiées pour chacune des catégories sous le tableau « Etat des amortissements ».

Annexe

En cas d'utilisation de mode ou durée différent sur le plan fiscal, le complément de dotations est porté en amortissement dérogatoire.

Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours du change précédant la date de clôture de l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les charges d'achat mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

2APRO
Société à responsabilité limitée
au capital de 500 000 euros
Siège social : 4 Place d'Armes
Résidence LE VAUBAN
50400 GRANVILLE
444 641 138 RCS COUTANCES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 24 JUIN 2021

L'an 2021,
Le 24 juin,
A 10 heures,

Monsieur Christophe ORTMANS,

Propriétaire de la totalité des 50 0000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la société 2APRO,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Christophe ORTMANS, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 9 365,00 euros de la manière suivante et d'effectuer le prélèvement suivant sur les réserves :

Bénéfice de l'exercice :	9 365,00 euros
Prélèvement sur le compte "Autres réserves" pour :	80 635,00 euros

Les sommes distribuables
s'élevant ainsi à : 90 000,00 euros

Attribué à titre de dividende global à l'associé unique pour : 90 000,00 euros
Soit 0,18 euros par part

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 90 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement courant juillet 2021.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2019 : 90 000, 00 €, soit 0,18 euros par part.
Dividendes intégralement éligibles à l'abattement de 40%

Exercice clos le 31/12/2018 : 78 000,00 €, soit 0,156 euros par part
Dividendes intégralement éligibles à l'abattement de 40%

Exercice clos le 31/12/2017 : 63 000,00 €, soit 0,126 euros par part
Dividendes intégralement éligibles à l'abattement de 40%

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Christophe ORTMANS



ANNEXE

CONVENTIONS PASSES ENTRE LA SOCIÉTÉ ET L'ASSOCIÉ UNIQUE

Monsieur Christophe ORTMANS a perçu au cours de l'exercice, en rémunération de ses fonctions de Gérant, la somme de 477 643,00 euros.

La Société a pris en charge le paiement des cotisations URSSAF (73 869,00 euros) et MADELIN (27 369,20 euros) du Gérant.

Convention de compte courant conclue entre la Société et Monsieur Christophe ORTMANS, gérant et associé unique. Au 31 décembre 2020, le solde de son compte courant ressort à 741 437,88 euros, intérêts de compte courant compris.



S.A.R.L. 2APRO

4 PLACE D'ARMES

50400 GRANVILLE

Commerce de gros

COMPTES ANNUELS

31/12/2020



EXPERTISE COMPTABLE

261 rue Ampère
50380 SAINT-PAIR-SUR-MER
0233506990
granville@tgs-france.fr

www.tgs-france.fr



Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **S.A.R.L. 2APRO** relatifs à l'exercice du **01/01/2020** au **31/12/2020**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	2 860 150	euros
Chiffre d'affaires :	6 658 757	euros
Résultat net comptable :	9 365	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER
Le 28/05/2021

Signature



Bruno CHATELET
Expert Comptable

Bilan Actif

	31/12/2020			31/12/2019
	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions brevets droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installation techniques, mat. et outillage indus.	2 319,00		2 319,00	2 319,00
Autres immobilisations corporelles	18 245,58	9 893,97	8 351,61	6 220,42
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	10 254,06		10 254,06	4 723,11
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)	30 818,64	9 893,97	20 924,67	13 262,53
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	625 605,99	1 537,60	624 068,39	528 280,00
Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)				
Créances clients et comptes rattachés	693 596,45		693 596,45	892 146,03
Autres créances	74 286,20		74 286,20	50 208,46
Capital souscrit appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	849 046,78	23 216,31	825 830,47	645 586,45
DISPONIBILITES	621 444,05		621 444,05	803 626,19
Charges constatées d'avance				
TOTAL (III)	2 863 979,47	24 753,91	2 839 225,56	2 919 847,13
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	2 894 798,11	34 647,88	2 860 150,23	2 933 109,66

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

	31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel	500 000,00	500 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
RESERVES		
Réserve légale	50 000,00	50 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	168 749,32	228 614,10
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	9 365,01	30 135,22
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total des capitaux propres	728 114,33	808 749,32
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunt et dettes financières divers	741 437,88	789 966,53
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 289 190,22	1 255 645,17
Dettes fiscales et sociales	97 088,63	78 199,93
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 319,17	548,71
Produits constatés d'avance (1)		
Total des dettes	2 132 035,90	2 124 360,34
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	2 860 150,23	2 933 109,66
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	9 365,01	30 135,22
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 132 035,90	2 124 360,34
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Annexe

◆ INTRODUCTION

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 860 150** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **6 672 026** euros et un total **charges** de **6 662 661** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **9 365** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels

◆ FAITS CARACTÉRISTIQUES

RAS

◆ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en respectant les principes généraux suivants :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la méthode des coûts historiques.

Les modes et méthodes d'évaluations spécifiques à divers postes des comptes annuels sont décrits ci-après

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au Plan comptable général homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016

Valeurs Immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et selon les options figurant sous le tableau « Etat de l'actif immobilisé ». Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement économique a été calculé selon les modalités spécifiées pour chacune des catégories sous le tableau « Etat des amortissements ».

Annexe

En cas d'utilisation de mode ou durée différent sur le plan fiscal, le complément de dotations est porté en amortissement dérogatoire.

Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours du change précédant la date de clôture de l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les charges d'achat mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.